



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**La 74^e RÉUNION
SINGAPORE. – 18 septembre 2006**

DC/S/2006-0043(F)

Le 18 septembre 2006

Déclaration de

S.E.M. Paul Antoine Bohoun Bouabre
Ministre du Plan et du Développement de la
République de Côte d'Ivoire

Au nom des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Île Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé & Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo, et Somalie (informellement)

1. Renforcement de l'action de la Banque mondiale pour promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption.

Plusieurs études des services de la Banque ont établi les liens de causalité entre d'une part, la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté et d'autre part, la gouvernance et la lutte contre la corruption. Ainsi, la présence conjuguée d'une mauvaise gouvernance et la corruption dans un pays a un impact largement négatif sur la croissance à long terme, freine le processus du développement et annihile les efforts en matière de réduction de la pauvreté. De même, ces études ont généralement admis que la mauvaise gouvernance et les pratiques corruptives ne sont pas propres aux pays en développement mais elles sont présentes, à des degrés divers, dans tous les pays. Toutefois, il a été reconnu que leurs effets sont plus dévastateurs dans les pays en développement que dans ceux à revenu élevé. C'est pourquoi, les pays à faible revenu doivent consacrer leurs meilleurs efforts à combattre la corruption et à améliorer leur système de gouvernance.

Dans cette optique, les institutions du groupe de la Banque mondiale, dont la principale mission est d'assister les pays membres à réduire la pauvreté, doivent se doter d'instruments appropriés pour faire face à ces difficultés qui nuisent à l'efficacité de leurs actions. Il est également dans l'intérêt de nos pays d'appuyer fermement la stratégie des institutions du Groupe de la Banque mondiale, visant à développer de tels instruments et à mettre en place un cadre d'intervention transparent répondant aux exigences de crédibilité, d'intégrité et de responsabilité.

En ce qui concerne l'Afrique au sud du Sahara, les pays de notre groupe ont mis en place ces dernières années, des institutions, des programmes, des instruments et des mécanismes visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption. Certes, les résultats actuels sont limités en raison de la complexité de la question, de la faiblesse des capacités et de l'insuffisance des ressources. Toutefois, l'espoir est permis. Le succès de ces actions dépendra, en définitive, du degré d'appropriation et d'engagement de chaque pays, mais également de l'importance de l'assistance de la communauté internationale en matière de renforcement des capacités de nos pays.

Les pays de notre groupe soutiennent la stratégie proposée par la Banque et sa mise en œuvre dans un cadre transparent et homogène pour traiter ces questions. Toutefois, nous voudrions attirer l'attention sur trois points. En premier lieu, la Banque ne saurait suspendre ses concours sur la seule base de présomption de corruption dans un pays. Elle devrait poursuivre son assistance à un tel pays tout en adaptant son approche et en ciblant ses interventions pour mieux tenir compte du contexte et des spécificités de l'environnement, en attendant l'aboutissement des investigations nécessaires.

En deuxième lieu, nous pensons qu'il n'est pas opportun, pour la Banque, d'établir un autre système de notation des pays sur la base d'indicateurs de gouvernance et de corruption. Le système d'Evaluation de la performance et des institutions du pays (EPIP) actuellement appliqué procède déjà à un classement similaire.

Troisièmement, nous estimons que le caractère subjectif du diagnostic qui pourrait résulter de cet exercice constitue un motif pour demander l'implication du Conseil d'administration de la Banque mondiale, en vue de rechercher, à chaque étape de la mise en œuvre de la stratégie, l'équité et la responsabilité dans le traitement des dossiers des pays emprunteurs.

Enfin, nous reconnaissons la pertinence de bâtir des partenariats internes et externes autour de cet agenda. Nous tenons également à souligner le rôle central du gouvernement dans le succès de la stratégie proposée.

2. Renforcement de la collaboration de la Banque mondiale avec les pays partenaires de la BIRD

Nous nous réjouissons de participer aux discussions consacrées au renforcement de la collaboration entre la Banque mondiale et les pays éligibles aux interventions de la BIRD. Au moment où ces pays qui abritent plus de 70% d'une population en dessous du seuil de pauvreté sont confrontés à divers problèmes de développement, nous saluons la production par la Banque du rapport qui alimente nos discussions sur le sujet. Notre groupe compte un nombre de pays éligibles à la BIRD qui mettent en œuvre des politiques ambitieuses de réformes et des programmes de transformation économique et de libéralisation du commerce extérieur. Malgré ces efforts, d'importants segments de population de ces pays restent démunis et vulnérables. C'est pourquoi, l'assistance de la Banque est requise pour soutenir ces actions et endiguer les poches de pauvreté dans ces pays.

Pour ce faire, nous observons qu'il est difficile de concevoir des instruments standards applicables à tous les pays concernés en raison de leur diversité. Nous partageons plutôt la création d'un cadre de coopération avec une gamme d'instruments adaptés à la situation spécifique de chaque pays et de renforcement de cadre d'échanges d'expériences dans lequel chaque pays pourrait puiser en fonction des besoins du moment.

C'est pourquoi, nous appuyons les recommandations présentées par la Banque mondiale, en matière de renforcement de l'assistance aux pays à revenu intermédiaire. Ces recommandations porteront, notamment sur la réduction du coût de transactions effectuées avec la Banque, l'élargissement du menu de mécanismes d'intervention, et l'identification ainsi que l'élimination des obstacles à la fourniture globale d'expertise et de conseils de la Banque.

Pour conclure, nous voudrions souligner qu'en dépit des différences apparentes entre les pays dits « BIRD » et ceux dits « IDA », la volonté commune est de voir la position financière de la BIRD se renforcer à moyen terme pour être profitable à tous les membres du Groupe de la Banque. C'est l'occasion, de relever l'importance des transferts accrus à l'IDA, à partir des revenus nets générés par la relance des activités de la BIRD et de rechercher une plus grande synergie entre la BIRD et l'IDA au bénéfice de tous nos pays, particulièrement ceux de l'IDA qui sont les plus vulnérables.

3. Cadre d'investissement dans les énergies propres et le développement

Le rapport d'étape présente un diagnostic préoccupant pour nos pays en matière de cadre d'investissement dans les énergies propres et le développement. En effet, selon la tendance actuelle, de tous les continents, l'Afrique est la moins préparée pour relever le défi du financement de l'accès à l'énergie, de la transition vers une économie à faible taux d'émission de carbone et de l'adaptation aux changements climatiques. En conséquence, nos pays souscrivent à la mise en place des mécanismes de financement envisagés dans ce rapport. En outre, vu l'ampleur des besoins de financement du secteur énergie en Afrique subsaharienne, nous exhortons les pays développés à l'augmentation de leurs concours et à l'accélération de leur mise en œuvre des programmes y afférents.

S'agissant de l'énergie pour les besoins du développement et son accessibilité aux pauvres, nous saluons l'avancée positive dans la proposition du doublement des financements concessionnels, en appui au Plan d'actions pour l'Afrique. Face à la rareté des ressources, nos pays n'ont de choix que de plaider pour une mise en place urgente des ressources nécessaires au financement du Plan d'actions pour l'Afrique. Toutefois, il convient de relever que ces efforts déjà importants n'atteignent pas le niveau de financement requis pour permettre au maximum de pauvres d'accéder à l'énergie propre en 2030.

Quant à la transition vers une économie à faible taux d'émission de carbone, nous sommes pour la mise en place des fonds dits VFEP et FSEP ainsi que l'intérêt renouvelé de la Banque de renforcer son effort dans ce sens. Nous sommes en faveur de toute initiative visant à assouplir les conditions d'opérationnalisation de ces fonds en vue de rompre avec les lenteurs des procédures courantes de la Banque et du FEM.

Au sujet de l'adaptation aux changements climatiques, nos pays approuvent le principe du « pollueur payeur ». Ils expriment leurs vives préoccupations face à une absence de proposition de financement orienté vers les besoins de l'Afrique et demandent que des efforts de réflexion soient menés dans ce sens.

S'agissant, enfin du rôle de la Banque, nous reconnaissons les efforts accomplis au cours des dernières années, eu égard notamment à l'augmentation des ressources allouées au secteur de l'énergie. Bien que ces ressources soient appréciables, elles restent nettement en dessous des besoins de l'Afrique. Nous invitons, par conséquent, la Banque à persévérer davantage.

4. Initiative de mise en œuvre accélérée du programme « Education pour tous »

Nous nous réjouissons des progrès réalisés par l'Initiative sur l'Education pour tous, qui a évolué du modèle d'allocation globale de ressources à un modèle de mobilisation des ressources par pays utilisant les mécanismes existants propre à chaque pays. Les résultats sont encourageants, particulièrement en ce qui concerne le renforcement de l'efficacité de l'aide et de la responsabilité mutuelle des partenaires, notamment au niveau de l'enseignement primaire. Ce succès ne sera durable que si le cycle secondaire permet d'absorber les flux d'élèves ayant

achevé le primaire. C'est pourquoi, nous plaидons pour une intervention coordonnée entre les différents cycles d'enseignement depuis le primaire jusqu'au tertiaire en passant par le secondaire, si nous voulons préserver la crédibilité de l'initiative.

Nous sommes d'avis qu'il faut accorder la même priorité tant aux aspects qualitatifs que quantitatifs de l'enseignement. L'amélioration de la qualité nécessite des investissements et du temps. Elle est également liée à la formation des enseignants qui constitue une préoccupation majeure à résoudre urgemment. Pour ce faire, nous recommandons que l'Initiative accorde plus de soutien à la formation des enseignants, notamment dans les zones rurales en Afrique.

Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans les engagements des bailleurs de fonds et dans les déboursments effectifs, qui sont passés de US\$ 6 millions au début du programme à plus de US\$ 96,2 millions actuellement. Pourtant, d'énormes contraintes existent encore en termes d'écart de financement et en termes de prévisibilité des ressources. C'est pourquoi, nous encourageons la Banque à poursuivre son rôle de leader dans la mobilisation des ressources au niveau global. Dans ce contexte, nous félicitons les initiatives prises par certains bilatéraux d'explorer des mécanismes pour dégager des financements prévisibles à long terme, en particulier, pour les pays ne bénéficiant pas de concours substantiels des bailleurs de fonds dans ce secteur. Par ailleurs, nous nous réjouissons des apports de fonds additionnels obtenus à travers l'initiative PPTE et autres programmes d'annulation de la dette.

5. Cycle de Doha et aide à la facilitation des échanges

Nous voudrions saluer la qualité du rapport d'avancement sur les négociations commerciales du « Cycle de Doha » et sur la mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement en faveur de l'aide pour la facilitation des échanges. D'emblée, nous tenons à exprimer l'appui ferme de nos pays aux recommandations formulées dans ce rapport.

Nous voudrions saisir cette occasion pour dire notre vive préoccupation devant la suspension des négociations de Doha annoncée cet été. Nous tenons également à exprimer l'inquiétude de nos pays devant la lenteur des partenaires au développement dans la traduction de leurs engagements en faits et dans la mise en œuvre de l'agenda de l'Aide à la facilitation des échanges. Malgré cette situation, nous formulons l'espoir de voir ces négociations reprendre et aboutir rapidement avant la fin de cette année. Enfin, nous saluons les progrès notables réalisés par le Groupe de Travail, mis en place par le Directeur Général de l'OMC, en matière d'opérationnalisation de l'aide à la facilitation des échanges.

Nos pays continuent à appuyer le renforcement du Cadre international non seulement pour identifier les besoins en matière de commerce des pays les moins développés, mais aussi pour renforcer les capacités humaines à élaborer des stratégies cohérentes et coordonner l'aide extérieure de manière efficace. Dans ce contexte, nous n'avons aucune objection à la création d'un mécanisme parallèle en faveur des pays à revenu intermédiaire, dont les économies continuent à subir les effets négatifs des chocs exogènes. Ces pays ont besoin d'assistance extérieure pour assurer une transition en douceur pendant la période de la

libéralisation du commerce extérieur. A cet égard, nous lançons un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle accélère la mise en place d'un Fonds multilatéral destiné à répondre aux besoins de financement des échanges régionaux et interrégionaux et à compléter les mécanismes de financement existants. Nous insistons également pour que les conditions d'accès à un tel fonds soient clairement précisées.

Enfin, nous en appelons à la communauté internationale, pour procéder à un accroissement à grande échelle, des investissements dans les domaines des infrastructures de transport et d'énergie ainsi que dans tous les aspects de l'économie susceptibles de créer un environnement propice à l'expansion du commerce.

6. Endettement tolérable des pays admissibles à emprunter à l'IDA

Pour terminer, nous voudrions formuler quelques observations sur le problème de l'endettement tolérable, posé dans le cadre proposé par l'IDA.

Tout d'abord, nous soulignons l'importance que revêt le maintien de ratios d'endettement prudents et tolérables à long terme. Par ailleurs, l'octroi de dons dans le cadre de l'IDA-14, en particulier durant la période faisant suite à la mise en œuvre de l'Initiative pour l'allègement de la dette multilatérale (IADM), donne lieu à des comportements opportunistes. Les études menées par l'IDA elle-même ne relèvent guère d'exemples concrets de ce problème. Dans ces conditions, nous pensons que le coût de la mise en œuvre des mesures recommandées par l'IDA pour lutter contre ces comportements pourrait s'avérer de loin supérieur aux avantages qu'elles pourraient procurer. Nous sommes donc convaincus qu'une démarche plus raisonnable pour faire face à la question d'éventuels comportements opportunistes consiste à cibler l'attention sur le Cadre d'analyse du degré d'endettement tolérable (DSF) et à accroître l'aide aux pays en vue de les doter des capacités requises pour adopter et appliquer de meilleurs systèmes de gestion de la dette. Cette démarche devrait être pragmatique et cadrer avec l'augmentation de l'APD en vue de la réalisation des OMD.

Nous considérons que pour être viable, la solution au problème des comportements opportunistes doit prendre en compte la disponibilité des ressources concessionnelles requises pour renforcer le potentiel de croissance à long terme et financer la réalisation des OMD et non se focaliser sur la recherche de seuls moyens contraignants pour assurer la maîtrise du niveau de l'endettement absolu. En effet, dans l'état actuel de rareté du type de ressources concessionnelles ciblées dans ce débat (ressources en dons), la proposition formulée par l'IDA pour faire face au problème des comportements opportunistes se traduirait par l'imposition de limites trop contraignantes à l'aptitude des pays à obtenir d'autres types de financement. Même si nous comprenons bien les motifs de la proposition, nous sommes préoccupés par le fait que cette dernière pourrait considérablement réduire les options qu'ont les pays d'obtenir auprès d'autres sources que l'IDA les flux de financement dont ils ont absolument besoin pour atteindre les OMD.

En conclusion, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de replacer la démarche suivie pour atténuer les risques de «comportements opportunistes » dans le contexte de la

question générale de la disponibilité des ressources nécessaires pour atteindre les OMD et assurer une croissance à long terme à la fois forte et soutenue, seul gage pour une sortie durable du problème de l'endettement. Il faudra parvenir à un compromis entre la recherche d'un degré d'endettement tolérable et la réalisation des ODM. En fait, les opportunités d'investissement qui ne sont pas saisies uniquement en raison du caractère plus restrictif des critères de concessionnalité sont autant d'opportunités manquées d'accroître l'envergure des efforts de développement et de réduction de la pauvreté. Ce qu'il faut, c'est mettre en place un cadre qui aiderait les pays à utiliser les ressources générées par leurs nouveaux emprunts de manière à exploiter pleinement leur potentiel de croissance à long terme.